

Des bâtiments pour le bien-être de tous Le Label Accessibilité L.A voit le jour

PARIS, LE 7 MARS 2017 - L'accessibilité et la facilité d'usage des bâtiments sont au cœur des préoccupations de la ville durable. C'est pourquoi, Certivea, en présence de Madame Brigitte Thorin, Déléguée ministérielle à l'accessibilité, lance aujourd'hui le 1^{er} label dédié à l'accessibilité pour tous dans les bâtiments. Ce label, développé à partir du savoir-faire de l'agence d'architecture Handigo et d'échanges avec diverses parties intéressées, valorise une qualité de service inédite pensée pour tous les occupants et visiteurs des bâtiments non résidentiels. Il se base sur une démarche initiée dès le début des projets pour faciliter la vie des hommes, femmes et enfants de tous âges, quelle que soit leur situation.

Un label unique sur le marché allant au-delà des exigences réglementaires pour :

- un accès et une circulation facilités et adaptés à tous (orientation, ergonomie des espaces...) ;
- une équité de services pour tous les visiteurs et occupants afin qu'ils puissent mieux accéder et vivre dans les bâtiments ;
- des configurations optimisées afin de limiter les risques de chutes, chocs et stress pour les personnes ;
- une anticipation des évolutions sociales notamment du vieillissement de la population.

L'accessibilité, un enjeu sociétal

Le Label Accessibilité répond à une attente sociétale. En effet, il s'agit de favoriser le bien-être et l'autonomie de 65 millions de Français, notamment de tous les salariés, de toutes les personnes en situation de handicap temporaire ou définitive, ou vivant avec une maladie chronique, des personnes âgées ou des familles avec enfants en bas âge, et cela dans tout type de bâtiment : bureaux, bâtiments publics, centres commerciaux, écoles... Tous ces bâtiments doivent prendre en compte les besoins de chacun et anticiper les évolutions sociales (vieillesse de la population notamment), en s'inscrivant dans une démarche inclusive et non discriminante.

« L'accessibilité est l'affaire de tous. Elle découle du principe de société inclusive. Depuis 2005, la loi a gravé dans le marbre l'obligation de prendre en compte la pluralité et la diversité des besoins des citoyens et de s'y adapter. Que chacun puisse bénéficier d'un logement adapté à ses besoins, c'est très bien, mais cela ne peut suffire. C'est l'ensemble de la Cité qui doit se transformer, c'est à dire la voirie et les espaces publics, les transports, et également les bâtiments tels que les commerces, les lieux culturels et sportifs, les cabinets médicaux, l'école, bref, tout ce que l'on appelle les établissements recevant du public. L'ensemble de ces domaines constitue la chaîne du déplacement : si l'un manque à l'appel, la chaîne est rompue et avec elle l'accessibilité », souligne Brigitte Thorin, Déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Le Label Accessibilité, une réponse au bien-être de tous

Afin d'engager une dynamique collective de progrès, d'encourager le secteur du bâtiment/immobilier à devenir un acteur durable et à soutenir les politiques RSE, Certivéa lance le Label Accessibilité, un label unique sur le marché, qui se caractérise par une prise en compte optimale de l'accessibilité pour tous dans les bâtiments non résidentiels.

« Certivéa travaille sur ce sujet depuis 2015. De nos travaux menés avec l'agence d'architecture Handigo est née l'idée d'élaborer un label associé à une démarche dédiée, véritable boîte à outils permettant de guider les acteurs et de les accompagner dès le début de leur projet vers une accessibilité pensée pour tous. Avec le Label Accessibilité, nous valorisons les démarches positives et inclusives qui dépassent le cadre réglementaire », explique Patrick Nossent, Président de Certivéa.



Ainsi, les occupants et visiteurs de bâtiments labellisés pourront bénéficier d'une qualité d'usage prenant en compte six préoccupations¹, comprenant l'ensemble des composantes de l'accessibilité :

- **Accès** : un cheminement équitable entre les visiteurs, quelles que soient leurs facultés physiques, sensorielles, cognitives, favorisant par ailleurs l'échange et la convivialité ;
- **Usage** : une orientation spatiale et une ergonomie des équipements pensées pour tous et prenant en compte notamment les troubles de la mémoire, de l'ouïe et de la vision (signalétique, portes automatiques, préhension favorisée...) ;
- **Sûreté** : une protection des personnes permettant de sécuriser les cheminements et de rassurer les utilisateurs qui circulent (escaliers, ascenseurs, obstacles...) ;
- **Confort visuel** : une qualité lumineuse adaptée aux activités des utilisateurs, avec un éclairage naturel offrant des effets positifs à la fois physiologiques et physiques ainsi qu'un éclairage artificiel pensé pour limiter la fatigue ;
- **Confort acoustique** : une qualité acoustique permettant d'assurer une bonne compréhension des échanges et de réduire la gêne liée aux bruits, et contribuant ainsi au bien-être et aux bonnes relations entre les occupants ;
- **Pérennité** : des actions pour garantir la qualité d'usage et l'accès aux prestations des bâtiments dans la durée.

« Ce qui répond au besoin spécifique lié à handicap en particulier est toujours utile pour ceux qui sont temporairement « empêchés » dans leur mobilité par exemple, et procure même un confort d'usage appréciable par tous. Des couloirs plus larges, ce sont des flux plus fluides et plus agréables, tout le monde profite d'un éclairage ou d'une acoustique de qualité, etc. (...) Avec le vieillissement de la population (...), on comprend que les progrès en la matière deviennent plus que jamais indispensables », explique la Déléguée interministérielle à l'accessibilité.

¹ Chaque thème est constitué d'une liste d'exigences. Certaines sont nécessaires à l'obtention du Label Accessibilité. D'autres, permettant d'aller plus loin, sont complémentaires.

Une réponse aux attentes des professionnels

L'arrivée du Label Accessibilité répond également à une attente des professionnels (acteurs publics, maîtres d'ouvrage privés, professionnels du bâtiment, etc.) pour un accompagnement pédagogique vers une meilleure prise en compte de l'accessibilité. La démarche proposée par Certivéa permet en effet de progresser à chaque étape d'un projet (construction, rénovation) sur les thématiques liées au bien vivre ensemble dans un bâtiment.

« Les labels accessibilité sont de belles initiatives (...) de véritables outils d'accompagnement, d'évaluation mais également de valorisation des actions de mise en accessibilité. (...) le lancement du label Certivéa est une pierre de plus à l'édifice du processus d'amélioration continue de la mise en accessibilité. C'est la raison pour laquelle je salue l'initiative de Certivéa (...). Un label est un gage de qualité, que ce soit qualité d'usage, d'accueil comme de prestations. Tout un chacun est de plus en plus sensible à la qualité de son environnement immédiat. Être labellisé, c'est répondre à ces attentes et même offrir des garanties. Et c'est aussi un moyen de se démarquer de ses concurrents ! », souligne la Déléguée interministérielle à l'accessibilité.

Le Label Accessibilité est aussi un bon moyen pour les Directeurs des Ressources Humaines et RSE de valoriser leurs actions en faveur du bien-être au travail, de renforcer la cohésion et la productivité de leurs collaborateurs, et/ou de recruter immédiatement des personnes handicapées.

« Avec les services Accessibilité de Certivéa, les professionnels ont la possibilité d'évaluer leurs bâtiments pour savoir où ils en sont du point de vue de l'accessibilité et définir ainsi leurs points forts et axes d'amélioration. Puis, ils peuvent aller vers le label pour valoriser leur démarche. L'objectif est d'offrir un vrai levier de performance, de favoriser l'innovation et de faire de l'accessibilité un axe de progression sociétal répondant aux enjeux de la ville durable », explique Patrick Nossent.

A PROPOS DE CERTIVÉA - Certivéa est un acteur majeur de la qualité de vie dans la ville durable. Filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et partenaire de l'association HQE - France GBC, Certivéa est l'opérateur de l'offre HQE™ en France. Sa mission est de permettre à la filière bâtiment et immobilier de mieux investir, concevoir, bâtir, gérer, aménager, travailler, ... mieux vivre de façon durable. Au service de l'amélioration des performances des bâtiments, infrastructures et territoires durables, Certivéa propose un ensemble de services à la carte : évaluation, certification, labellisation, benchmark. Au cœur des innovations disruptives du secteur de la construction et de l'immobilier, Certivéa accompagne les acteurs dans la progression de leurs performances durables à toutes les phases de vie de leurs bâtiments, qu'il s'agisse de bureaux, bâtiments d'enseignement, centres logistiques, lieux culturels, hôtels, équipements sportifs, commerces... Certivéa poursuit son développement par des implantations en régions, pour être au plus près des préoccupations des acteurs locaux. Elle est également active à l'international via sa filiale Cerway, qui porte le savoir-faire français et l'offre globale HQE™ dans plus de 20 pays, sur 5 continents.



Contact Presse : Agence Cap & Cime PR
Laetitia BIERRE
01 44 50 50 58
lbierre@capetcimepr.fr

www.certivea.fr

SUIVEZ NOUS SUR

